

LETTRE INFO'SCOT

LES DERNIÈRES ACTUS DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

Fraichement sortie de nos bureaux, la lettre InfoSCoT numéro 2 vous tient au courant « en bref » des dernières actualités du SCoT de l'aire gapençaise.

Dans cette deuxième édition, vous allez découvrir le travail mené par l'équipe technique du Syndicat Mixte du SCoT, en lien étroit avec les élus et partenaires du territoire.

Réunions de travail et réunion publique, visites de terrain, ateliers d'in-formation : les occasions de se rencontrer et d'échanger ont été multiples pour l'ensemble des acteurs du territoire.

L'automne 2024 sera également jalonné par des rendez-vous importants,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et une bonne lecture !

ACTUALITÉS

L'équipe technique au complet !

Meije ARNAUD a rejoint l'équipe depuis le 2 avril dernier pour assurer les missions de **chargée de mission Observation et foncier**.

Diplômée du master 2 Gestion Durable des Territoires de Montagne (GDTM) de Aix-Marseille Université (à Gap), Meije a notamment occupé le poste de chargée du Développement Economique et Energies Renouvelables à la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD).



Ses missions principales sont :

-Traitement SIG : cartographie, étude du territoire, observatoire de la consommation et de l'artificialisation de l'espace, étude des gisements fonciers des communes.

-Accompagnement des communes pour la mobilisation de leurs gisements fonciers : établir une méthode commune, définir les critères de mobilisation et aboutir à une stratégie foncière cohérente avec les orientations politiques locales et les objectifs légaux.

-Participation à la révision du SCoT

-Urbanisme : avis sur les documents d'urbanisme

-Suivi des ZAE



N'hésitez pas à la contacter :

scot.gapençais.arnaud@gmail.com

04 92 21 56 26

LA REVISION DU SCOT AVANCE !

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le PAS 2025-2045, pièce maitresse du SCoT, a été mis au débat du conseil syndical le jeudi 04 juillet 2024.

Vous retrouverez la délibération sur le site internet du SCoT - dans la rubrique "REVISION" ou en cliquant [ici](#) 



 Le PAS remplace désormais le projet d'aménagement et de développements durables (PADD).

Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers l'élaboration d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement et préservation.

Le PAS du SCoT de l'Aire Gapençaise a fait l'objet de plusieurs temps de travail, dont :

- des **réunions techniques** entre l'équipe du SCoT et le bureau d'étude Alpicité mandaté pour réaliser le travail de révision du document de planification
- deux sessions d'**ateliers** réunissant les élus en septembre 2023, permettant d'arbitrer sur les choix stratégiques à opérer pour les 20 prochaines années,
- un **travail fourni des élus membres du COPIL** de la Révision
- une **consultation des communes** en passant par les EPCI en fin d'année 2023
- une **réunion des personnes publiques associées (PPA)**
- une **réunion publique** de présentation du projet



ateliers de travail élus



réunion PPA



réunion publique

 Ces étapes ont permis d'aboutir à un document mis au débat des élus du SCoT lors du comité syndical du 04/07/2024 et envoyé aux communes, EPCI et aux élus SCoT le 12 juillet.

Le PAS est composé de 2 axes stratégiques :

- **Axe stratégique n°1 : "Une croissance soutenable garante d'une vie à l'année"**. Ce premier axe résolument optimiste et ambitieux cherche à définir les orientations en matière de croissance démographique et économique, mais aussi d'équilibre territorial, dans le respect des caractéristiques identitaires et patrimoniales de l'Aire Gapençaise.

- **Axe stratégique n°2 : “Un capital d'exception à préserver”**. Territoire largement préservé, doté d'une biodiversité exceptionnelle ainsi que d'un paysage remarquable, l'Aire Gapençaise doit faire face aux pressions anthropiques et aux évolutions climatiques qui menacent sa préservation. Capital participant à l'attachement des habitants au territoire, il doit être préservé des formes de pressions notamment sur la nature ordinaire et ce afin de garantir son attractivité.

Les documents concernant le PAS et le diagnostic sont disponibles sur le site internet du SCoT : [ici](#)



Après le PAS, le D00 !

La prochaine étape est désormais de travailler à la **déclinaison de ce PAS dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (D00)**, ainsi que dans le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL).

Dans ce cadre, des ateliers de travail réunissant élus et techniciens partenaires sont organisés.

Ces ateliers sont l'occasion de partager les orientations et objectifs du SCoT, les prescriptions et recommandations associées.

Le **1er atelier s'est déroulé le 04/07/24**, a eu lieu à l'issue du Conseil Syndical.

A l'ordre du jour, les participants ont abordé les orientations et objectifs liés à la **démographie** et au **logement** du SCoT.

Le **2ème atelier aura lieu la journée du 17/09/2024**.

L'atelier sera l'occasion d'aborder les **activités économiques**, de la **mobilité**, le **commerce** l'**agriculture** et le **tourisme**.

Le **3ème atelier aura lieu la journée du 21/11/2024**.

Ce sera l'occasion d'aborder l'axe 2 du SCoT et ses thématiques que sont **environnement**, **paysage patrimoine, ressources** et **risques**.

CALENDRIER DE TRAVAIL D00

17/09/2024 : Atelier n°2 D00 - inscription obligatoire avant le 11/09 au soir

21/10/2024 : diffusion de l'axe 2 du D00 pour lecture avant atelier

21/11/2024 : Atelier n°3 D00 - inscription obligatoire



**Pour plus d'informations et inscription :
veuillez contacter l'équipe du Syndicat Mixte**



contact@scotgapençais.fr
04 92 21 35 73



**Vous avez par ailleurs reçu
le document de travail du D00 sur l'axe 1 pour
avis à faire remonter aux EPCI avant
le 20 septembre prochain.**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "OBJECTIF ZAN"

Axe 1 de l'AMI ZAN

Etude de recensement et de mobilisation des gisements fonciers et immobiliers

Cette étude est composée de 3 phases, dont la première avait pour objectif de faire une analyse cartographique du territoire, permettant de mettre en lumière les gisements fonciers du territoire de l'Aire Gapençaise. Cette pré analyse territoriale nécessite une réappropriation, objet du travail réalisé par Meije ARNAUD. Plus de détails dans la partie PROSPECTIVES FONCIERES en page 6.

Le 28 mars dernier, a eu lieu le comité de pilotage ayant pour objet de présenter les 19 sites pour lesquels un diagnostic initial a été réalisé. Il s'agissait de mettre en lumière un certain nombre de situation locale au regard de l'objectif ZAN, de voir ce qu'il est possible de faire au regard du document d'urbanisme en cours et de proposer des scénarios démonstratif pour ouvrir sur les enjeux de sobriété foncière.

A l'issu de cette présentation, 4 secteurs ont été retenus dans le but de réaliser un travail plus fin, qualifié d'étude pré opérationnelle.

Il s'agit des secteurs suivants :

- **Veynes** : ancien stade
- **Aubessagne** : secteur de l'école
- **Saint-Bonnet-en-Champsaur** : zone d'activité économique d'entrée de ville
- **La Bâtie Neuve** : zone d'activité des Cheminants

L'équipe de prestataire, ainsi que les techniciens du Syndicat Mixte ont rencontré les élus à plusieurs reprises pour avancer ensemble sur la définition d'un projet.



CALENDRIER DE FIN D'ÉTUDE

30/09/2024 à 10h : COPIL de restitution

salle du Conseil Communautaire de la CCSPVA à La Bâtie Neuve



Les documents de l'étude sont disponibles sur le site internet du SCoT : [ici](#).



Axe 3 de l'AMI ZAN

Etat des lieux et analyse de l'immobilier de loisir

Etude lancée fin mars 2023, menée par le bureau d'étude MDP Consulting, finalisée.

Les documents disponibles sur le site internet du SCoT - dans le Rubrique "Accompagner-les-collectivités / Le-SCoT-en-actions / Urbanisme-et-aménagement-Etudes-de-l-ami-zan"

Ces actions ont été réalisées avec le concours de l'ADEME et de la Région SUD, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

« Vers des territoires ZAN » et du programme « Nos territoires d'abord »



TEMPS DE FORMATIONS

Les In-Formations ZAN organisées en mai 2024

Le Syndicat Mixte et le CAUE des Hautes-Alpes se sont associés pour réunir les élus du territoire du SCoT le temps d'ateliers de travail sur la thématique de la sobriété foncière.

A cette occasion, **CITADIA** est intervenu en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage du SM SCoT, ainsi que la **DDT05** en tant que partenaire institutionnel.

Deux matinées d'In-formation se sont déroulées les 23 et 30 mai 2024, rassemblant élus et techniciens autour de la Loi Climat et Résilience et de l'objectif ZAN. Les participants ont été amenés à partager les problématiques rencontrées et à réfléchir collectivement aux façons d'aménager le territoire de demain.

Ces matinées ont été l'occasion de partager une culture commune entre acteurs locaux (techniques et politiques) autour de deux temps de travail :

- un premier temps, en plénière, qui a été l'occasion de dresser un tableau de la situation et du cadre réglementaire.
- un second temps, sous forme d'atelier, qui avait pour objectif de travailler en petit groupe sur trois thématiques : le logement, la densité et le foncier.

Un Hors Série de la Lettre Info'SCoT a paraître, reprendra les conclusions des échanges de ces matinées.

Bientôt disponible sur le site internet (rubrique Espace Documentaire) [ici](#) avec les autres lettres Info'SCoT



Comprendre les mécanismes en matière de priorisation du foncier et de logements.

Dans le cadre de la Révision du SCoT qui intègre les objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience, il est apparu nécessaire de programmer un temps d'information auprès des élus du territoire SCoT pour les **sensibiliser aux principes d'aménagement qui découleront du nouveau cadre réglementaire.**

Ce constat a été partagé par les élus membres du COPIL de la révision du SCoT et l'équipe technique.

Le Syndicat Mixte propose aux élus des EPCI du territoire un temps de travail sur ce sujet, par exemple lors d'un conseil communautaire. L'objectif étant de mieux comprendre les mécanismes de demain dans le cadre des prochains documents d'urbanisme (sous SCoT ou non) en matière de priorisation du foncier et de logement.

DATES D'INTERVENTIONS PROGRAMMEES DANS VOS EPCI

- **lundi 30/09/2024** : en Conseil Communautaire de la **CCBD**
- **mardi 01/10/2024** : en Conseil Communautaire de la **CCSPVA**



PROSPECTIVES FONCIÈRES

Le Syndicat Mixte en appui aux collectivités

Suite aux études de l'AMI, et dans la continuité de l'appropriation des enjeux locaux et de l'accompagnement des collectivités, **le Syndicat Mixte du SCoT fait peau-neuve et vous propose des services de conseil !**

Nous vous guidons pour identifier le potentiel urbanisable au sein de vos enveloppes urbaines.

L'objectif est ainsi de déterminer ensemble, les potentiels de densification pour perpétuer le développement de votre commune tout en répondant aux objectifs de la loi ZAN à l'horizon 2050.

C'est pourquoi, du temps agent est dédié à cette mission où chaque commune et collectivité peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé :

- Etude des objectifs de développement de votre commune (en lien avec les objectifs fixés par le SCoT),
- Identification des enjeux de votre commune (risques naturels, objectifs de densification, etc.),
- Définition des zones en capacité d'accueillir des nouveaux projets,
- Illustration par des projets similaires sur des territoires aux mêmes enjeux.

Ensemble, visionnons notre territoire de demain !

Pour prendre rendez-vous ou avoir davantage d'information, contactez :

Meije ARNAUD

scot.gapencais.arnaud@gmail.com

04.92.21.55.26.



INSTANCES SCOT

Le prochain **Conseil Syndical aura lieu le 2 octobre**. En l'absence de quorum, **une deuxième séance sera convoquée le jeudi 10 octobre, salle des IV vents à Rambaud.**

L'ordre du jour comportera notamment l'avis sur la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

A bientôt !

Toute l'équipe du Syndicat Mixte du SCoT se tient à votre disposition

